

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme de rénovation du quartier de la Vigne aux Roses à la Roche-sur-Yon

En exécution de l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/1-510 du 17 août 2021, le dossier présenté par la mairie de la Roche-sur-Yon et Vendée Habitat est soumis à enquête publique. L'enquête est ouverte du lundi 20 septembre 2021 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au jeudi 21 octobre 2021 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête), soit durant 32 jours consécutifs, à la Roche-sur-Yon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux services techniques municipaux de la mairie, 5 rue la Fayette, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal d'administration en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le Président du Tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête. Monsieur GALLOIS recevra en personne, aux services techniques municipaux, 5 rue la Fayette, les observations du public de la manière suivante :

- lundi 20 septembre 2021 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- mardi 28 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 13 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 21 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, mairie de la Roche-sur-Yon, services techniques municipaux, 5 rue la Fayette (85000), à l'attention expresse du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:enquetepublique.vendee3@orange.fr">enquête publique.vendee3@orange.fr</a> en précisant en objet « Enquête publique la Vigne aux Roses ».

L'arrêté d'ouverture de l'enquête et le présent avis sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : <a href="www.vendee.gouv.fr">www.vendee.gouv.fr</a> (rubrique publications – commune de la Roche-sur-Yon) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 20 septembre au 21 octobre 2021.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur Andy GOLDING, chef de projet à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (andy.golding@larochesuryon.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de la Roche-sur-Yon, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande d'autorisation susvisée.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.